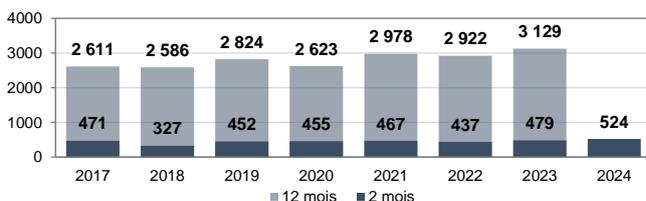
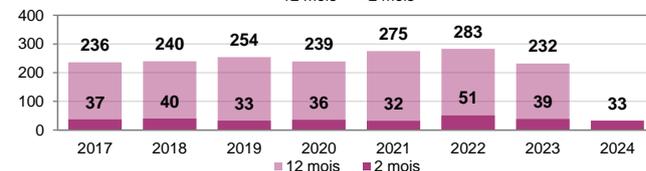


En février 2024, les forces de l'ordre ont enregistré 249 accidents corporels en outre-mer, soit +12% par rapport à 2023. On dénombre dans ces accidents 15 tués (12 dans les DROM et 3 pour les autres territoires), soit +15 % par rapport à 2023 ; 290 blessés (261 dans les DROM et 29 pour les autres territoires), soit -1 % par rapport à 2023.

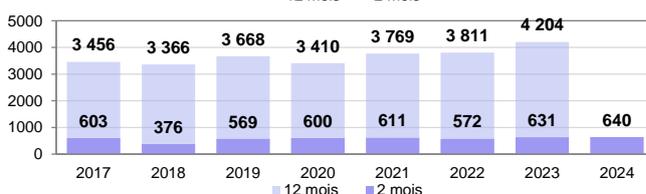
Accidents corporels
enregistrés par les forces de l'ordre, sur voie ouverte à la circulation publique



Personnes tuées
dans les 30 jours après l'accident



Blessés
dans les accidents enregistrés par les forces de l'ordre



Bilan depuis le début de l'année 2024

524 accidents corporels
à fin février

+9% par rapport à 2023

33 tués
à fin février

-15% par rapport à 2023

640 blessés
à fin février

+1% par rapport à 2023

	Février*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	15	+15%	53	-15%	226	-17%
Blessés BAAC	290	-1%	1 048	+7%	4 213	+9%

* Février 2024 par rapport à février 2023

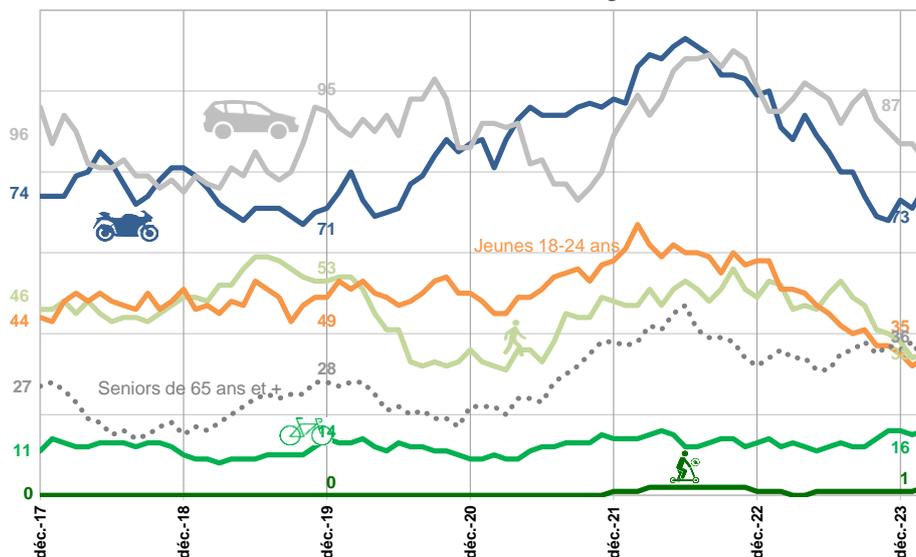
** Cumul 3 mois de décembre 2023 à février 2024 par rapport au cumul 3 mois de décembre 2022 à février 2023

*** Cumul 12 mois de mars 2023 à février 2024 par rapport au cumul 12 mois de mars 2022 à février 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC

Données définitives jusqu'en 2022, quasi-définitives en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 08/03/2024 pour l'année 2024

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers



Nombre de personnes tuées cumulé sur 12 mois établi en

Février 2024

% par rapport à l'année 2019

VL
83 ; -13%

2 RM
76 ; +7%

Piétons
35 ; -34%

Jeunes 18-24 ans
34 ; -31%

Seniors 65 ans et plus
33 ; +18%

Cyclistes
16 ; ns

Usagers d'EDPm
2 ; ns

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	+18%	-1%	
2 RM *	+10%	+12%	+57%
Automobilistes	+5%	+7%	-30%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomotoristes, Motocyclistes

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC

Données définitives jusqu'en 2022, données quasi-définitives 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 08/03/2024 pour l'année 2024

Tableau détaillé du mois de février 2024 par rapport à un an auparavant

L'augmentation du nombre de tués et la diminution du nombre de blessés enregistrés par les forces de l'ordre ce mois de février 2024 est différente de la tendance observée ces 3 derniers mois.

La **tendance** est à la **hausse** dans les **départements et régions d'outre-mer (+6 % de tués et +18 % de blessés** enregistrés), alors que sur les **autres territoires d'outre-mer les tués et les blessés baissent (-41 % de tués et -15% de blessés** enregistrés).

Départements et régions d'outre-mer (DROM)

	Février		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	12	261	37	+2	907	+89	139	-26	3 645	+377

Par mode de déplacement

Piétons	2	33	4	-4	113	+19	24	-11	440	+51
EDPm	1	10	1	+1	29	+21	2	+2	75	+42
Cyclistes	1	15	3	+1	44	+0	13	+4	156	-1
2RM	6	89	16	+5	301	+23	46	-17	1 294	+149
Automobilistes	2	95	13	+2	366	+30	51	+1	1 475	+115

** Cumul 3 mois de décembre 2023 à février 2024 par rapport au cumul 3 mois de décembre 2022 à février 2023

*** Cumul 12 mois de mars 2023 à février 2024 par rapport au cumul 12 mois de mars 2022 à février 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM
Données définitives jusqu'en 2022, quasi-définitives en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 08/03/2024 pour l'année 2024

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

	Février		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	3	29	16	-11	141	-25	87	-19	568	-34

Par mode de déplacement

Piétons	0	7	1	-1	19	+1	11	-6	70	+12
EDPm		1	0	+0	1	+0	0	-1	4	+2
Cyclistes	0	1	0	-1	2	-3	3	+0	16	-18
2RM	1	12	8	+3	46	+5	30	+2	168	+3
Automobilistes	2	7	6	-9	57	-28	32	-13	211	-53

** Cumul 3 mois de décembre 2023 à février 2024 par rapport au cumul 3 mois de décembre 2022 à février 2023

*** Cumul 12 mois de mars 2023 à février 2024 par rapport au cumul 12 mois de mars 2022 à février 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC
Données définitives jusqu'en 2022, quasi-définitives en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 08/03/2024 pour l'année 2024

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trotinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trotinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le **fichier BAAC** (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAXy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs de 2022 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2023.**

L'export à partir de TRAXy est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>